

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 2 novembre 2022

## Le Conseil fédéral corrige le tir

**Le gouvernement a apporté quelques premières corrections importantes pour la pratique à l'ordonnance relative à l'initiative parlementaire 19.475 (Réduire le risque de l'utilisation des pesticides) et a adopté un nouveau train d'ordonnances en matière de politique agricole.**

Le Conseil fédéral a décidé d'apporter un certain nombre de modifications aux ordonnances relatives à l'lv. pa. 19.475 (Réduire le risque de l'utilisation des pesticides). Il souhaite ainsi réaffecter les contributions à la sécurité de l'approvisionnement de 600 à 700 francs. De plus, il supprime à nouveau la durée d'engagement de quatre ans prévue pour les contributions au système de production. Pour l'Union suisse des paysans (USP), ces deux décisions sont correctes. Il est en outre important pour la pratique agricole que d'autres ajustements découlent du Parlement. La réduction à un niveau plus réaliste des objectifs relatifs aux éléments fertilisants et l'abandon des 3,5 % de surface de promotion de la biodiversité sur les terres arables sont primordiaux.

Le gouvernement a également adopté un nouveau train d'ordonnances sur la politique agricole. L'USP salue les mesures qui y sont prévues en matière de gestion des grands prédateurs. Toutefois, le financement de ces mesures ne doit pas être imputé à l'agriculture. Il en va de même pour les mesures dans le domaine des améliorations structurelles qui ne sont pas directement liées à la production agricole (p. ex. revitalisation de petits cours d'eau, aménagement de chemins de randonnée). L'USP salue également la promotion prévue des races d'animaux de rente suisses, pour autant que le budget alloué aux programmes existants ne soit pas revu à la baisse.

### *Renseignements :*

*Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54*

*Francis Egger, vice-directeur de l'USP, tél. 079 280 69 66*

[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)